

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Madame MAZIERE Audrey, Messieurs PIZOIRD Vincent, SCOTTI Patrick

Procuration : Monsieur SCOTTI Patrick à Madame JULIEN Valérie

Convocation et affichage : 24/10/2024

Secrétaire de séance : Monsieur PLAUCHE Régis

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ANIMONS BEVONS »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Association Bevonnoise a été officiellement constituée le 14 septembre 2024, déclarée en Préfecture le 17 septembre 2024 et est parue dans le Journal Officiel du 24 septembre 2024. Elle a pour titre « ANIMONS BEVONS » et pour objet de fédérer les habitants du village de tout âge autour de diverses activités, faciliter les échanges et rencontres, animer le village.

Faisant suite à la demande du 16 octobre 2024 et afin de pouvoir assurer ses premières dépenses, Monsieur le Maire propose d'attribuer à cette nouvelle Association une subvention de 500 €.

Monsieur DA PRATO Joël ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide d'attribuer à l'Association « ANIMONS BEVONS » une subvention d'un montant de 500 € ;**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 30 octobre 2024,

Le Maire,

Marc HUSER

Le secrétaire

Régis PLAUCHE

